



Respect du secret de la correspondance

Par **Plogin**, le **03/10/2019** à **15:29**

Bonjour,

J'ai déposé l'ensemble de ma correspondance (envoyée -jje fais systématiquement des photocopies- et bien sûr reçue) depuis plus de 35 ans à l'Association pour l'Autobiographie... L'une de mes correspondante, arguant que j'ai effectué ce dépôt sans lui demander son autorisation,, souhaite récupérer les lettres qu'elle m'a envoyé depuis plus de 20 ans. , Ces lettres sont déposées dans de nombreux dossiers et je n'ai pas le désir de fouiller dans la vingtaine de cartons où les dits dossiers sont dispersés.j'ajoute qu'il est bien spécifié dans les statuts de l'association que toute recherche éventuelle (dans un but uniquement historique ou universitaire) dans la dite correspondance est soumise à mon autorisation...

Cette personne peut-elle m'obliger juridiquement à lui restituer les lettres qu'elle m'aenvoyé ?

Pour moi il s'agit d'un simple dépôt et je n'ai pas l'intention de donner la dite autorisation de recherch. Autorisation qui ne m'a d'ailleurs pas été demandée. Si elle l'était bien évidemment je demanderai que l'anonymat de mes correspondant(e)s soit respecté.